

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

VOTRE CARTE BANCAIRE A DISPARU. VOUS FAITES OPPOSITION AUPRÈS DE VOTRE BANQUE

Date de publication : **06/07/2021 - Banque/argent**

Vous constatez la perte, le vol, le détournement ou l'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire ou des données qui lui sont liées ([article L. 133-17 du code monétaire et financier](#)). Dans ces cas seulement, vous pouvez faire opposition auprès de votre banquier. Tout autre motif d'opposition (litige avec un commerçant, par exemple) est interdit.

Téléphonez rapidement au centre d'opposition de votre banque ou au numéro inter-bancaire 0 892 705 705, accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, qui vous orientera. Notez la date et l'heure de l'opposition téléphonique, ainsi que le numéro d'enregistrement qui vous sera indiqué.

Confirmez aussitôt cette opposition par lettre recommandée avec avis de réception auprès de votre banque et joignez-y le récépissé de déclaration de perte ou de vol effectuée auprès des services de police ou de gendarmerie. Ne donnez en aucun cas votre code confidentiel à quatre chiffres.

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame, Monsieur,

Immédiatement après la constatation du vol de ma carte bancaire, j'ai fait opposition auprès de votre établissement, le (date) à (?) heures. Mon opposition a été enregistrée sous le numéro (référence).

Je vous confirme ce même jour, par écrit, ma déclaration d'opposition portant sur la carte bancaire n° (numéro à seize chiffres, date d'expiration), rattachée au compte (numéro du compte bancaire), et vous demande de procéder au blocage de celle-ci.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de la déclaration de vol faite auprès des services de police (ou de gendarmerie).

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de cette déclaration d'opposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/banque/votre-carte-bancaire-disparu-vous-faites-opposition-aupres-de-votre-banque>